

SYNTHÈSE

Cette étude a été réalisée par l'ISEE, en collaboration avec le Conseil Économique et Social et le Comité Territorial Olympique et Sportif de Nouvelle-Calédonie. Ce travail partenarial a pour objectif de contribuer à la réflexion portée par le CES, dans le cadre d'une autosaisine du CES sur le poids économique du sport dans l'économie calédonienne.

LE SPORT : UN ENJEU ÉCONOMIQUE

Corinne Vanreux, Pascal Wiorek

L'engouement populaire qu'ont suscité les XIV^e Jeux du Pacifique témoigne de l'importance du sport en Nouvelle-Calédonie. Dans un contexte environnemental favorable, la pratique sportive, qu'elle soit de loisir ou de compétition, est un véritable phénomène de société. Ainsi, la Nouvelle-Calédonie compte 70 500 licenciés, soit 29% de la population, contre 24% en France.

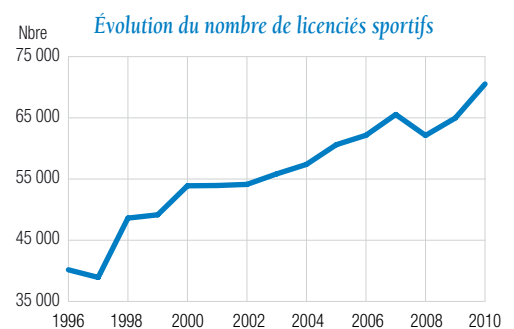
En outre, le sport constitue ici comme ailleurs un véritable enjeu socio-économique avec des aspects éducatifs, sociaux et financiers. Hors Jeux du Pacifique, ce secteur génère plus de 1 000 emplois salariés et près de 15 milliards de dépenses annuelles publiques et privées. Le sport pèse assez peu dans l'emploi salarié (1,2%) mais, fait marquant en Nouvelle-Calédonie, il fait aussi vivre environ 460 personnes non salariées, essentiellement des indépendants. Par ailleurs, le fonctionnement courant de l'activité sportive doit beaucoup à l'implication de ses nombreux bénévoles.



Le sport génère 1,2% de l'emploi salarié

L'impact du sport dans l'économie calédonienne peut être évalué par les 1 500 emplois salariés et non salariés que ce secteur occupe et par les 15 milliards de dépenses qu'il représente. La dépense sportive correspond ainsi à 2% du PIB de la Nouvelle-Calédonie. À titre de comparaison, l'économie du sport en France métropolitaine représentait 1,7% du PIB en 2008. Le secteur public est là la fois le principal employeur du secteur et le principal contributeur à la dépense sportive.

Fin 2010, environ 1 500 emplois dépendent des activités sportives ou sont liés à la production et la vente de biens et services sportifs : parmi eux, on dénombre un millier d'emplois salariés, soit 1,2%



Source : Comité Territorial Olympique et Sportif (CTOS)

du total en Nouvelle-Calédonie. Cette proportion, quoique significative, est plus limitée que dans d'autres territoires, notamment à la Réunion (2%).

280 enseignants d'EPS

Une majorité des salariés du sport appartient au secteur public. On y dénombre en effet 530 emplois directement liés à l'activité sportive. L'enseignement à la pratique sportive est majoritaire parmi ces emplois publics. Ainsi, 280 enseignants d'éducation physique et sportive sont recensés dans le secondaire public et privé. Les deux tiers d'entre eux sont fonctionnaires d'État, les autres agents territoriaux.

Avec 320 agents, les collectivités locales jouent un rôle majeur dans l'emploi sportif. Intégrés dans les services et directions des sports des communes,

des provinces et de la Nouvelle-Calédonie, ces emplois sont principalement destinés à l'enseignement, l'animation, l'encadrement technique ou la gestion des équipements sportifs.

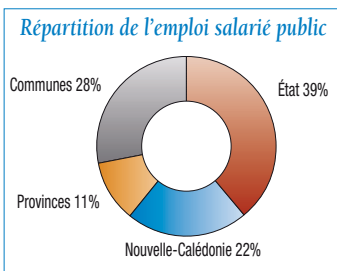
L'emploi communal représente 3 salariés du public sur 10. Il s'agit là d'éducateurs sportifs, d'administrateurs de services ou encore d'exploitants d'équipements. Sur les 150 agents concernés, plus de la moitié œuvrent à Nouméa. La Nouvelle-Calédonie salarie quant à elle 120 agents dans le domaine du sport : 80% d'entre eux sont enseignants d'EPS. Les autres sont des cadres techni-

Les bénévoles :

ils ne vivent pas du sport mais le sport ne vit pas sans eux. Selon une étude menée par le CTOS, près de 5 550 bénévoles permettent d'assurer le fonctionnement des 1 850 associations sportives recensées sur le territoire. Avec une moyenne de 3 bénévoles réguliers par association (soit un président, un secrétaire et un trésorier), ils s'impliquent en moyenne 5h par semaine. Cette contribution équivaldrait ainsi à l'emploi d'environ 700 salariés à temps plein. Le poids financier de l'activité bénévole peut ainsi être estimé à 1,4 milliard de FCFP par an que représenterait le coût de sa rémunération si elle était valorisée à 1 000 FCFP/h.

ques intervenant en soutien des ligues sportives, ou des agents administratifs de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Enfin, les provinces n'emploient que 11% des emplois publics sportifs, surtout destinés à l'animation, l'initiation en milieu scolaire et le soutien au secteur sportif fédéral.

Au total, le secteur public affecte 2,2% de ses emplois au sport. Ce ratio est deux fois inférieur à celui de la Réunion et témoigne surtout de la sous-représentation de l'emploi communal en Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, certaines collectivités ont ici recours à des dispositifs de subventions et d'aides à l'emploi au profit de structures associatives. Celles-ci se substituent ainsi à du personnel public pour la réalisation de tâches administratives, de gestion ou d'encadrement. À titre d'exemple, le service des sports de la province Nord ne dispose que de 17 agents, mais subventionne 38 emplois aidés administratifs ou diplômés fédéraux. À l'inverse, l'enseignement sportif n'est pas déficitaire en Nouvelle-Calédonie, le ratio de 8 professeurs d'EPS pour 1 000 élèves étant voisin de celui pratiqué dans le reste de la France.



Source : ISEE 2010

Dans le privé, peu de salariés mais des patentés

Le secteur privé compte 480 emplois salariés "sportifs", soit moins d'1% du salariat marchand. Près de la moitié d'entre eux exercent dans des établissements d'activités sportives et récréatives. Il s'agit notamment du personnel des principales ligues et comités sportifs mais aussi de centres de remise en forme, de clubs de plongée ou de golfs. Avec 30%

des salariés, le commerce et la location de matériel de sport constituent l'autre principal employeur privé. Enfin, les élevages de chevaux, combinés avec une activité d'enseignement équestre, forment également un employeur non négligeable. À l'inverse, l'enseignement de disciplines sportives (moniteurs, éducateurs...) a très peu recours à de l'emploi salarié.

Emplois du secteur privé selon l'activité principale de l'établissement

Activité principale de l'établissement*	Éts actifs		Salariés**	
	Nbre	%	Effectif	%
Entretien, installation de matériels et équipements sportifs	50	2,0	16	3,3
Commerce, location de sports et de loisirs	132	5,3	147	30,6
Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	346	13,8	25	5,2
Activités sportives, récréatives et de loisirs	1 878	74,7	223	46,3
Autres : élevages de chevaux...	107	4,3	70	14,6
Ensemble	2 513	100,0	481	100,0

* Nomenclature d'Activité Française (NAF 2008) ** Au 31/12/2010 Source : ISEE

Plus de 2 500 établissements actifs ont une activité en lien avec le sport. Parmi eux, les associations sont très largement majoritaires. On dénombre en effet près de 1 900 structures de ce type mais seules 3% d'entre elles recourent à de l'emploi salarié. Néanmoins, les associations concentrent tout de même 4 emplois salariés privés sur 10, autant que les SARL. La plupart de ces postes concernent des fonctions administratives. Les associations bénéficient notamment d'emplois aidés ou de la mise à disposition de personnels publics, tels que des conseillers techniques œuvrant au sein des ligues et fédérations, ou des professeurs d'EPS dont le statut impose de consacrer 3 heures par semaine aux activités de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

En outre, les associations sportives génèrent indirectement beaucoup d'emplois non salariés. Elles recourent en effet souvent à des travailleurs indépen-

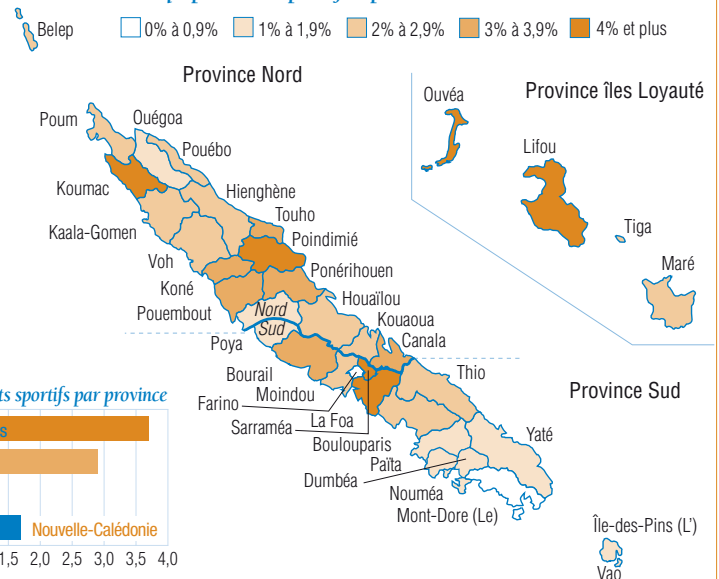
Le sport, un élément du rééquilibrage

Sur les 70 530 licenciés recensés par le CTOS, 49 400 pratiquent une activité sportive en province Sud, 14 200 en province Nord et 7 000 en province des Îles. Le taux de pratique sportive, qui rapporte le nombre de licenciés à la population résidente, est ainsi plus important en provinces Îles et Nord qu'en province Sud. Il s'établit respectivement à 40%, 31% et 27%. Par ailleurs, en matière d'équipements sportifs, les provinces Nord et Îles sont également bien pourvues. D'après le recensement des équipements sportifs réalisé en 2011 par le Ministère des Sports, on dénombre 1,2 équipement pour 1 000 habitants dans le Sud, presque trois fois moins que dans le Nord et les Îles. Malgré ces disparités, la Nouvelle-Calédonie dispose globalement d'un fort taux d'équipement sportif. Avec 1,7 équipement pour 1 000 habitants, la Nouvelle-Calédonie se situe un niveau nettement supérieur à celui de la Polynésie française (1,2 équipement pour 1 000 hab).

D'une certaine manière, la pratique sportive participe donc au rééquilibrage de la Nouvelle-Calédonie. Ce constat doit néanmoins être nuancé. L'impact économique du sport en termes d'emplois est restreint dans les provinces Nord et Îles. L'encadrement technique reste limité comme en attestent le faible nombre d'emplois publics et surtout le déficit d'emplois salariés privés (70 en province Nord, une dizaine aux îles Loyauté).

Sources : MSS - RES Septembre 2011

Taux d'équipements sportifs* pour 1 000 habitants en 2011



*Anneau/piste de cyclisme, bassin sportif de natation, court de tennis, dojo/salle d'arts martiaux, hippodrome, parcours de golf, salle multisports, site d'activités aquatiques et nautiques, terrain de football et de rugby, vélodrome.

dants. C'est notamment le cas de nombreux clubs de sport ou centres aérés à vocation sportive qui font appel à des enseignants, moniteurs et accompagnateurs patentés. Les associations externalisent parfois leur gérance à des indépendants. On estime à environ 330 le nombre de patentés exerçant au sein des associations sportives.

Au total, le secteur du sport fait vivre, outre ses salariés, environ 460 non salariés travaillant pour leur compte sous la forme de "personne physique". Deux tiers de ces libéraux exercent une activité liée à l'enseignement, à l'animation et à l'accompagnement sportif, les autres travaillant comme commerçant, loueur de matériels sportifs... L'importance de cette

forme d'emploi est une caractéristique du secteur sportif en Nouvelle-Calédonie. La facilité administrative à créer son entreprise et la flexibilité qu'offre ce statut incitent souvent, en particulier les associations sportives, à recourir à ces travailleurs indépendants.

Emplois du secteur privé, selon la forme juridique de l'établissement

Forme juridique de l'éts	Éts actifs		Éts employeurs		Salariés*	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Personne physique	462	18,3	10	7,2	17	3,5
SARL	168	6,7	69	50,0	202	42,0
Association loi 1901 et assimilé	1 859	74,0	51	37,0	187	38,9
Autres (SNC, SA, GIE...)	24	1,0	8	5,8	75	15,6
Ensemble	2 513	100,0	138	100,0	481	100,0

* Au 31/12/2010 Source : ISEE

La pratique d'une activité physique ou sportive nécessite le port d'une tenue vestimentaire adaptée, un équipement spécifique en matériel, le paiement de droits pour accéder à des installations sportives ou bénéficier de leçons, etc. Ainsi en 2008, la consommation de biens et services sportifs a coûté 6,2 milliards de FCFP aux ménages calédoniens, ce qui représente 2,2% de leur dépense globale de consommation. Avec 3,2 milliards, les achats en équipements sportifs et de loisirs (raquettes, combinaisons, bicyclettes, tables de ping-pong...) constituent plus de la moitié des dépenses en matière sportive. Parmi elles, ce sont les achats en équipements lourds tels que les quads, plates, ULM, canoës kayak, qui pèsent le plus (67%). La somme consacrée aux vêtements et chaussures de sport est plus modérée dans le budget "sport" des ménages (1,1 milliard). La grande majorité de ces articles sont d'origine importée, la production locale dans ce domaine étant très faible.

L'autre poste important de dépenses est celui dédié aux services sportifs et récréatifs (1,8 milliard) : accès pour la pratique d'un sport ou loisir, cours, location de matériels, spectacles sportifs... Parmi ces dépenses en services, 1,1 milliard financent les licences sportives et autres droits d'accès à des installations sportives :

Dépenses* des ménages calédoniens en 2008

	Dépenses	%
Vêtements et chaussures de sport	1 100	17,9
dont : vêtements de sport	590	9,6
chaussures de sports	510	8,3
Équipements de sport et de loisirs	3 245	52,7
dont équipements "lourds"	2 165	35,2
dont matériel et accessoires de sport	1 080	17,5
Services sportifs et récréatifs	1 810	29,4
dont activités sportives	1 100	17,9
Totale	6 155	100,0

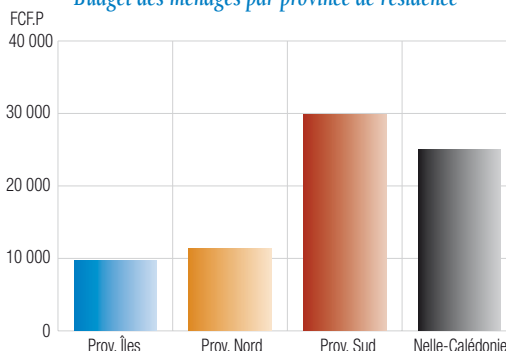
* Dépenses directement supportées par les ménages
Sources : ISEE-Enquête BCM 2008

Unités : millions de FCFP, %

abonnements à des salles de sport, cours... Cependant, les services pèsent moins dans la dépense sportive des ménages calédoniens qu'au niveau national (30% contre 45%). À ce constat, deux raisons peuvent être avancées : le coût relatif des biens sportifs est plus élevé en Nouvelle-Calédonie et d'autre part les structures organisées sont moins développées et donc moins coûteuses.

Rapporté à la population, le "budget sport" des ménages calédoniens peut être estimé à environ 25 000 FCFP par habitant et par an, soit presque autant qu'en France et sensiblement plus qu'à la Réunion (17 000 FCFP). La dépense sportive des ménages calédoniens correspond à 2% de leur revenu annuel moyen.

Budget des ménages par province de résidence



Source : ISEE - Enquête Budget Consommation des Ménages 2008 et Recensement de la population 2009

Elle est quasiment trois fois plus élevée en province Sud qu'en provinces Nord et Îles. Cet écart s'explique en premier lieu par les disparités de revenus entre provinces mais également par l'offre, notamment commerciale, très concentrée dans l'agglomération du Grand Nouméa. Cependant, cette disparité de la dépense sportive entre provinces n'exclut pas une pratique forte du sport dans les autres provinces comme en attestent les taux élevés de licenciés dans le Nord et les Îles.

La dépense sportive des ménages surtout en équipements



Hors Jeux, 9 milliards par an de dépenses publiques

En termes de dépenses, le secteur public joue un rôle majeur dans l'économie du sport. Hors Jeux du Pacifique, la somme annuelle des dépenses publiques, État et collectivités locales, atteint 8,9 milliards de F.CFP. Elle couvre à la fois la masse salariale des agents du sport, les coûts de fonctionnement et les investissements. Avec 63% des dépenses, les collectivités locales sont les premiers financeurs publics du sport en Nouvelle-Calédonie.

La contribution du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'établit à 2,2 milliards de F.CFP, dont les deux tiers de masse salariale. L'essentiel de ces salaires versés concernent le personnel enseignant, un tiers des professeurs d'EPS dans le secondaire étant à présent fonctionnaires territoriaux. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement engagées par la Nouvelle-Calédonie s'établissent à près de 700 millions de F.CFP par an et financent principalement la promotion de la pratique sportive sur le territoire grâce à l'attribution de subventions aux ligues, comités et associations. D'autres missions relèvent également de la compétence de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Nouvelle-Calédonie, telles que la gestion des équipements sportifs territoriaux, l'assistance technique et le soutien aux sportifs de haut niveau, le suivi médical des sportifs, la formation, ou encore la lutte antidopage.

Les provinces contribuent à plus de 21% de la dépense publique. Leur effort financier porte tout particulièrement sur l'investissement, dont elles assument le financement pour moitié. Il comprend notamment la construction et la rénovation d'équipements sportifs

mais aussi d'espaces et d'équipements publics. À noter que, dans un contexte de rééquilibrage, la province Nord a prévu d'amplifier son programme d'investissements en équipements structurants dans les années à venir. Les frais de fonctionnement des provinces sont également conséquents. Il s'agit de la gestion d'équipements sportifs provinciaux, l'animation

et la promotion du sport sur leur territoire, mais également le financement de dispositifs de contrats aidés ou des conventions de gestion pour réaliser certaines

missions liées au sport. Ces dépenses contribuent à encourager le développement des structures associatives. À l'inverse, la masse salariale des provinces dans le domaine sportif reste limitée.

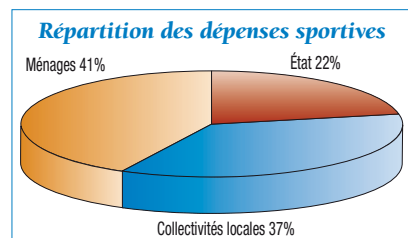
Avec 1,5 milliards de F.CFP de dépenses, les communes sont également un acteur public majeur pour le sport, quoiqu'en retrait par rapport à la moyenne nationale. Leur intervention se partage à parts égales entre masse salariale, fonctionnement et investissement.

L'État, quant à lui, finance 37% des dépenses publiques engagées dans le sport, pour un montant estimé à 3,3 milliards de F.CFP. La masse salariale est le principal poste budgétaire de l'État, 2,8 milliards de F.CFP étant consacrés aux salaires des enseignants d'EPS dans le secondaire, ainsi qu'à la mise à disposition de fonctionnaires d'État auprès de la DJS-NC. Par ailleurs, l'État intervient à hauteur de 17% de l'investissement public au travers des contrats de développement (cf. encadré) mais aussi des travaux de construction et de rénovation des équipements sportifs de l'Université de Nouvelle-Calédonie. Enfin, les dépenses de fonctionnement de l'État correspondent aux subventions accordées par le Centre National de Développement du Sport (CNDS) aux ligues ou associations sportives (190 millions de F.CFP), au cofinancement de la DJS-NC ainsi qu'aux frais de fonctionnement pour le sport du Vice-rectorat et de l'Université de Nouvelle-Calédonie.

Répartition de la dépense publique sportive

	Dépenses	%
État	3 320	37,5
dont : Investissement	270	8,0
Masse Salariale	2 770	84,0
Fonctionnement	280	8,0
Nouvelle-Calédonie	2 150	24,3
dont : Investissement	40	2,0
Masse Salariale	1 430	66,0
Fonctionnement	680	32,0
Provinces	1 870	21,2
dont : Investissement	790	42,0
Masse Salariale	390	21,0
Fonctionnement	690	37,0
Communes	1 510	17,1
dont : Investissement	480	32,0
Masse Salariale	580	38,0
Fonctionnement	450	30,0
Total	8 850	100,0

Sources : enquête CES-ISEE 2011; DJS NC



Sources : ISEE BCM, enquête CES-ISEE 2011

L'évaluation des dépenses sportives

Les dépenses sportives des ménages calédoniens sont évaluées à partir de l'enquête Budget et Consommation des Ménages de 2008. À noter que le niveau de détail de cette enquête ne permet pas toujours de distinguer les dépenses liées aux produits et services sportifs de celles consacrées aux loisirs. Inversement, des dépenses comme les vêtements spéciaux (judo, équitation, danse...), l'achat de journaux sportifs, ne peuvent pas être pris en compte.

L'évaluation des dépenses publiques est réalisée à partir de données recueillies spécialement pour cette étude auprès des services et directions des sports de chaque administration. L'objectif est d'estimer pour chaque grande collectivité la masse salariale, les dépenses de fonctionnement et d'investissement "hors Jeux du Pacifique" consacrée à la dépense sportive. Les dépenses de l'État sont déterminées à partir des dotations du CNDS, des crédits Contrat de développement et Contrat d'agglomération "hors Jeux du Pacifique", du cofinancement de la DJS-NC, ainsi que les frais liés à l'enseignement supportés par le Vice-rectorat et l'Université de Nouvelle-Calédonie.

Pour les entreprises, aucune donnée n'est disponible en matière de sponsoring. Les dépenses de mécénat en faveur du secteur sportif sont encore très faibles, le dispositif incitatif fiscal n'étant en vigueur que depuis fin 2008.

La dépense sportive des entreprises en devenir

Les dépenses sportives des entreprises comprennent le sponsoring et le mécénat. Le volume de ces dépenses reste difficile à évaluer. En tout état de cause, le concours financier de la sphère privée au domaine sportif reste marginal et correspond pour l'essentiel à des contributions matérielles (par exemple, des dons aux compétiteurs). Cependant, la récente disposition fiscale sur le mécénat, mise en place en 2008 dans la perspective des Jeux du Pacifique, devrait progressivement monter en charge dans les années à venir, incitant une participation accrue du secteur privé au financement du sport.